



**HAL**  
open science

## Reconfiguration des relations contractuelles dans la filière bovine laitière occitane : le cas de la SAS Fleurs de Bigorre

Melise Dantas Machado Bouroullec, Amanda Ferreira Guimarães, Marie Dervillé

### ► To cite this version:

Melise Dantas Machado Bouroullec, Amanda Ferreira Guimarães, Marie Dervillé. Reconfiguration des relations contractuelles dans la filière bovine laitière occitane : le cas de la SAS Fleurs de Bigorre. Journées 2T d'INRAE : Transformations et transitions - comment analyser et favoriser les transformations et transitions des filières pour des systèmes alimentaires sains et durables?, Jun 2023, Toulouse, France. hal-04468819

**HAL Id: hal-04468819**

**<https://hal.science/hal-04468819>**

Submitted on 20 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Reconfiguration des relations contractuelles dans la filière bovine laitière occitane : le cas de la SAS Fleurs de Bigorre

Melise Bouroullec<sup>1</sup>, Amanda Guimarães<sup>2</sup> et Marie Dervillé<sup>2</sup>

<sup>1</sup> AGIR, Université de Toulouse, INP-PURPAN, INRAE, Castanet-Tolosan, France

<sup>2</sup> LEREPS, Université de Toulouse, ENSFEA, IEP de Toulouse, France

En France, la contractualisation dans le secteur laitier est obligatoire depuis 2010. Depuis, la plupart des contrats cadrent des relations mono-acheteur. La mobilisation d'une partie du lait brut en vente directe est encadrée. Cependant, les démarches collectives, telles que la marque d'éleveurs Blanc des Pyrénées, doivent opérer des transformations dans les relations amont et aval afin de diversifier les débouchés et envisager une meilleure valeur ajoutée pour les éleveurs.

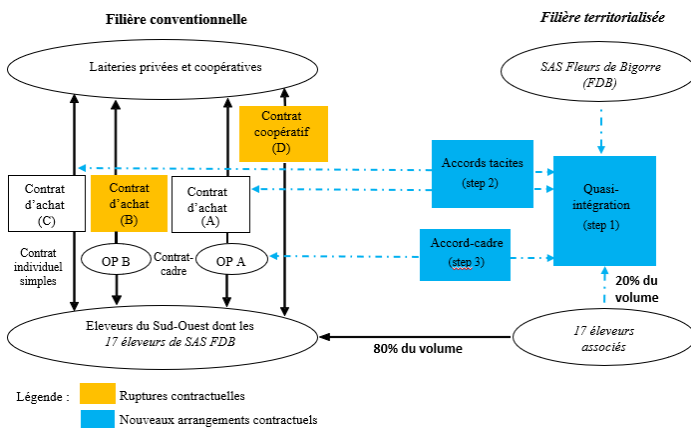


Figure 1 : Les transitions contractuelles dans la filière bovine laitière

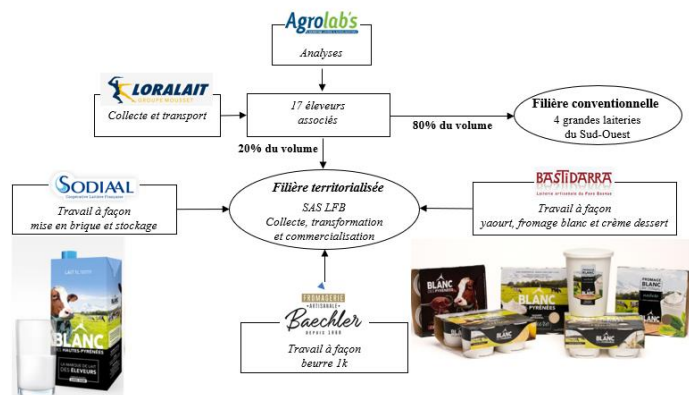


Figure 2 : Entre maintien du droit de propriété et synergies territoriales

### Points-clés :

- Evolution des contrats, condition *sine qua non* du développement des filières territorialisées
- Coexistence et articulations possibles entre les acteurs du territoire
- Amélioration du rapport de force entre éleveurs et laiteries

### Limites :

- Ruptures contractuelles avec certaines laiteries
- Baisse des incertitudes de prix mais hausse des incertitudes de marché
- Respect d'un seuil minimum pour le TAF
- Valorisation partielle du lait non-OGM
- Prise de risque par les éleveurs

### Levier 1 – Renforcer le pouvoir de marché des éleveurs (contrats de 2<sup>ème</sup> génération)

- Renforcer la structuration des OP/AsOP territoriales ou horizontales
- Intégrer dans les contrats l'ajustement des volumes selon les besoins des éleveurs
- Inverser la procédure d'établissement des contrats : éleveurs => laiterie

### Levier 2 – Renforcer la coordination territoriale

- Construction d'une vision pragmatique et partagée des perspectives de marché
- Renforcer la coexistence et les articulations entre les filières (conventionnelle et territorialisée) et la diversité d'acteurs du territoire (grands groupes, PME, TPE)

Pour en savoir plus : <https://terraelait.hypotheses.org/>